

MAIRIE D'ESSUILES 41 rue de la Chapelle, St-Rimault, 60510 ESSUILES

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 060-216002204-20231011-2023_16-DE

Délibération n° D 2023-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>: 03 octobre 2023

Date de l'affichage de la convocation : 03 octobre 2023

En exercice: 14

Présent(s): 10

Absent(s): 4 Pouvoir(s): 2

Le onze octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

<u>Présents</u>: PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry,

Absents excusés: CANO Clélia, MATHYS Mickaël,

Absents: FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : DORTU Nadine

Pouvoirs: MATHYS Mickaël donne pouvoir à BREGEARD Michel

CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Date de publication en ligne :

> Objet : Maintien d'un poste d'adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2123-24,

Vu l'arrêté du maire en date du 31 juillet 2023 portant retrait de la délégation de fonction à Monsieur WINDERICKX Jean-Luc à compter du 01 août 2023 dans ses fonctions,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Considérant qu'à la suite de la cessation de la délégation de fonction à Monsieur WINDERICKX Jean-Luc il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de Monsieur WINDERICKX Jean-Luc dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 4 abstentions,

Décide de ne pas mettre fin aux fonctions d'adjoint au maire de Monsieur WINDERICKX Jean-Luc.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Régis VANDEWALLE

